DIRECTION GÉNÉRALE III – COHÉSION SOCIALE

DÉPARTEMENT DES POLITIQUES SOCIALES



Strasbourg, 2 août 2010

MISSCEO(2010)14

SYSTÈME MUTUEL D'INFORMATION SUR LA PROTECTION SOCIALE DU CONSEIL DE L'EUROPE (MISSCEO)

12^e réunion **(Strasbourg, 8 - 9 juillet 2010)** Siège du Conseil de l'Europe – Bâtiment Agora Salle G04

RAPPORT DE RÉUNION

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION

- 1. La 12^e réunion du réseau s'ouvre sous la présidence de Mme Ana Gomez Heredero, Secrétaire du MISSCEO, qui accueille les participants. La liste des participants figure à l'Annexe I.
- 2. M. Karl-Friedrich Bopp, Chef de la Division des Politiques et Normes de la Cohésion sociale, salue les participants et les informes des dernières signatures et ratifications des instruments normatifs en matière de sécurité sociale. La République slovaque a signé le Code européen de sécurité sociale le 24 février 2010. Les Pays-Bas sont le premier Etat membre à avoir ratifié le Code européen de sécurité sociale révisé, le 22 décembre 2009. Cet instrument entrera en vigueur lorsqu'il aura été ratifié par deux Etats membres. M. Bopp rend également compte des principales conclusions de la cinquième réunion du Comité d'experts sur la sécurité sociale (CS-SS), qui a eu lieu à Strasbourg du 1^{er} au 3 juin 2010. Parallèlement au suivi de l'application du Code européen de sécurité sociale, le Comité a, entre autres, assisté à une présentation du rapport sur les mesures prises par les Etats membres pour lutter contre la crise et a décidé de le publier. Il a également décidé de s'intéresser à la viabilité des régimes de sécurité sociale après la crise. Cette activité s'inscrira dans le cadre de l'Etude générale sur la sécurité sociale que l'OIT prépare pour la Conférence internationale du Travail de 2011.
- 3. Enfin, M. Bopp suggère d'examiner sous le point « Questions diverses » la possibilité d'établir à l'avenir un lien entre les travaux sur le MISSCEO et la situation dans chaque pays, de manière aboutir à la signature et/ou à la ratification du Code.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le MISSCEO adopte l'ordre du jour de la réunion, tel qu'il figure à l'Annexe II.

III. INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LE SECRÉTARIAT

5. Mme Gomez Heredero présente le fonctionnement du système de consultation des informations MISSCEO sur la protection sociale. Ces informations sont disponibles sur le site internet MISSCEO (http://www.coe.int/MISSCEO) à la fois sous forme d'une base de données et de tableaux comparatifs (au format PDF). La base peut être interrogée par sujet ou par pays. On trouvera également sur ce site les tableaux comparatifs, les organigrammes de la protection sociale, ainsi que les annexes sur les travailleurs indépendants. Le bulletin MISSCEO Info est également disponible sur ce même site internet.

IV. INFORMATIONS SUR LE MISSOC ET LES ACTIVITÉS DE L'UNION EUROPÉENNE

- 6. Claude Ewen, correspondant du MISSOC pour le Luxembourg, rend compte des principaux développements du réseau MISSOC et au niveau de l'Union européenne dans le domaine de la protection sociale.
- 7. S'agissant du MISSOC, M. Ewen présente son exposé en deux parties :
 - La première concerne l'activité la plus importante du MISSOC, à savoir les tableaux comparatifs. Il mentionne cinq points :
 - 1. La restructuration du Tableau XI, qui est maintenant achevée et a été acceptée sans grande difficulté. Il en a résulté des mélanges dans certaines catégories et

- une uniformisation de la terminologie utilisée par les différents pays. Le professeur Jorens, qui a présenté les résultats de cette restructuration, a également souligné la nécessité de trouver un équilibre entre la tentation de l'exhaustivité et une description limitée aux informations principales.
- 2. L'intégration de l'unité E3 (Coordination des régimes de sécurité sociale) au MISSOC. Les informations de cette unité s'adressent aux migrants, mais ne sont pas mises à jour. Le MISSOC a décidé de se charger de la mise à jour, qui sera effectuée par son actuel secrétariat. Les correspondants nationaux n'auront pas à fournir ces informations, mais à les vérifier.
- Préparation d'un nouveau site internet plus accessible, avec un lien direct vers le site internet consacré au nouveau règlement 883/2004. La page d'accueil de ce site sur la coordination des systèmes de sécurité sociale comportera un lien direct vers MISSOC.
- 4. Le grand livre MISSOC. Ce livre ne reprend pas les tableaux mais comporte des informations utiles sur les objectifs du MISSOC et le mode d'emploi du site internet.
- 5. Une introduction commune pour les différents chapitres sera préparée par le professeur Ditch, qui est membre du Secrétariat du MISSOC. L'objectif est d'avoir une introduction transversale qui rende les systèmes plus accessibles, avec une terminologie plus compréhensible.
- La deuxième partie concerne les activités accessoires du MISSOC. Deux activités du MISSOC ont été abandonnées : la publication du bulletin MISSOC-Info sur les nouveautés législatives et celle de MISSOC-Analyse. En contrepartie, un rapport synoptique sur la crise économique et la sécurité sociale sera présenté à la place de MISSOC-Analyse. Les correspondants nationaux ne seront pas mis à contribution pour ce rapport. De plus, MISSOC publiera deux lettres d'information par an. La prochaine commémorera le 20^e anniversaire du MISSOC et comportera des entretiens avec des correspondants qui participent aux réunions du MISSOC depuis sa création. Enfin, le tour de table sur l'évolution de la protection sociale sera remplacé par de nouvelles formes d'échanges, comme le « peer review » ou des exposés sur des sujets particuliers.
- 8. M. Claude Ewen communique en outre un certain nombre d'éléments au sujet des règlements 883/2004 et 987/2009, entrés en vigueur le 1^{er} mai 2010. Ces nouveaux règlements renforcent les droits des citoyens, permettent une meilleure coopération entre les autorités et introduisent une certaine simplification. Un échange d'informations par voie électronique est prévu. L'égalité de traitement est renforcée et de nouvelles branches sont inclues dans la coordination, comme les prestations de paternité et différentes interventions sociales.
- 9. L'intervention de M. Ewen est suivie de questions et de commentaires. M. Bopp suggère que des contacts soient pris avec le responsable de la Lettre d'information pour y inclure des informations concernant le MISSCEO, comme cela a été évoqué à la dernière réunion du MISSOC, à Madrid. M. Schoukens soulève la question du lien entre les tableaux MISSOC et la coordination de la sécurité sociale, ainsi qu'avec les instruments normatifs (voir le point X). Il pose une question sur l'idée soustendant l'introduction commune aux différents chapitres.
- 10. Le rapport de M. Ewen figure à l'Annexe III.

V. REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL RELATIVES À LA COMPARABILITÉ

M. Paul Schoukens formule des commentaires sur l'édition 2010 des tableaux MISSCEO. Pratiquement tous les tableaux ont maintenant été mis à jour. Il soulève les points suivants :

- Législation en vigueur : Certains pays mentionnent les textes de base tandis que d'autres énumèrent une longue liste de lois et de règlements d'application. Certains pays n'indiquent que les textes législatifs de l'année écoulée, alors que d'autres répètent les mêmes références année après année. Il est conseillé de donner les informations nécessaires pour comprendre le système.
- Bénéficiaires : Certains pays sont très succincts et mentionnent par exemple « tous les citoyens », tandis que d'autres énumèrent les différentes catégories.
- Parfois, les tableaux ne contiennent aucune information. Il est demandé aux correspondants de ne pas utiliser l'expression « pas d'informations disponibles », qui laisse perplexe. M. Schoukens reconnaît toutefois que le nombre de tableaux non renseignés est bien moins important que par le passé (exception faite du Tableau XII).
- À la rubrique « Financement : participation des pouvoirs publics », les correspondants sont censés expliquer les raisons de cette participation. Mme Ana Gomez Heredero rappelle que le Guide du correspondant fournit quelques explications à ce sujet.
- Il existe des régimes spéciaux pour les accidents du travail, ce qui ressort maintenant beaucoup plus clairement des tableaux.
- La présentation des plans de réforme pour les années à venir rend la lecture des tableaux difficiles. Il est conseillé de décrire l'année en cours et de ne mentionner les réformes que si elles s'appliquent déjà.
- M. Schoukens signale aussi quelques problèmes liés à la qualité de la langue, qui rendent la compréhension difficile. Cela peut être dû au fait que les informations proviennent de différentes sources. M. Schoukens demande aux correspondants de contrôler les informations reçues.
- M. Schoukens relève en outre que certaines rubriques du Tableau XII ne sont pas renseignées, que les délais ont été beaucoup mieux respectés cette année pour l'envoi des tableaux comparatifs, que l'annexe sur les travailleurs indépendants reste un problème certaines réponses étant très détaillées tandis que d'autres restent très sommaires –, que la description et les organigrammes des systèmes de sécurité sociale sont de bien meilleure qualité. Il signale que ces documents ne sont pas renvoyés tous les ans et suppose donc que, dans ce cas, cela signifie qu'il n'y a pas de changement.
- Enfin, M. Schoukens déclare que la qualité des tableaux s'est améliorée au fil des ans et que l'un des principaux problèmes concerne les plans de réforme, comme il l'a déjà indiqué.
- 16. Les participants prennent note de ces suggestions.
- 17. Mme Ana Gomez Heredero, Secrétaire du MISSCEO, expose la procédure de collecte des informations sur la protection sociale et rappelle un certain nombre de points :

En début d'année, les correspondants reçoivent les trois fichiers Word suivants pour la mise à jour de MISSCEO :

- un fichier avec l'organigramme illustrant la structure et la description de l'organisation des régimes de protection sociale;
- un deuxième fichier contenant les 12 tableaux comparatifs ;
- un troisième fichier avec la description de la protection sociale des travailleurs indépendants (annexe).

En ce qui concerne le premier fichier, c'est-à-dire l'organigramme, les changements doivent être faits directement dans le fichier original. Ils doivent cependant être surlignés en couleur de manière à pouvoir être facilement repérés par le Secrétariat.

Le deuxième fichier contient des tableaux de six colonnes au format Word. La première colonne comporte le numéro des rubriques et la deuxième leur intitulé. La troisième colonne contient la dernière version du texte. Les correspondants nationaux doivent vérifier si des modifications sont nécessaires ou non. Si le texte doit être modifié, il est demandé aux correspondants de copier **tout le contenu de la cellule** de la troisième colonne (texte original) dans la quatrième colonne et de faire leurs modifications dans cette dernière. La cinquième colonne réservée aux questions ou remarques concernant la coordination du contenu, aux remarques du Secrétariat et aux réponses des correspondants à ces questions. Toutefois, il est demandé aux correspondants de faire figurer la réponse finale à ces commentaires directement dans les colonnes trois ou quatre. Il est rappelé que la base de données procède à la mise à jour en récupérant les informations figurant dans la quatrième colonne. Si elle est vide, ce sont les informations de la troisième colonne qui seront reprises.

Le troisième fichier est l'annexe. Les changements doivent être faits directement dans le fichier original. Il faut cependant les surligner en couleur de manière à ce qu'ils soient facilement repérés par le Secrétariat.

18. Mme Gomez Heredero souligne que les correspondants ne doivent en aucun cas modifier la structure des tableaux (ne supprimer aucune colonne, ligne ou cellule, même si elles sont vides) et tout particulièrement la numérotation et les intitulés qui figurent dans les première et deuxième colonnes, car la base de données ne pourrait alors plus traiter les réponses. Il est également demandé aux correspondants de ne pas utiliser les fonctions de formatage et de style (retrait, italique, gras, justification, puce et numérotation, etc.).

VI. EXERCICE DE COMPARAISON Tableau XII (« Soins de longue durée »)

- 19. Le but de cet exercice de comparaison est d'inciter les correspondants MISSCEO à considérer les tableaux dans la perspective du lecteur plutôt que dans celle de l'auteur.
- 20. À la suite de la décision prise à la 11^e réunion du MISSCEO (Strasbourg, 7-8 juillet 2009), les participants ont été invités, en cours d'année, à lire le Tableau XII (« Soins de longue durée ») avant la présente réunion. Ce tableau a été revu en 2009 à la suite de changements faits par le MISSOC et après discussion lors de la réunion du MISSCEO de 2009.
- 21. Au cours de la réunion, les correspondants se répartissent en cinq groupes de pays (Albanie et Arménie; Azerbaïdjan et Bosnie-Herzégovine; Géorgie et Croatie; Ukraine, Fédération de Russie et Moldova; « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Serbie) pour examiner le tableau.
- 22. Chaque groupe présente ses commentaires. Comme le Tableau XII a changé l'an dernier, certaines questions relatives à la terminologie sont soulevées. Le Guide du correspondant explique en partie cette nouvelle terminologie, mais pas entièrement, notamment les notions de prestataires formels ou informels. Le Secrétariat intégrera ces explications au Guide.
- 23. Cet exercice s'est, une fois de plus, révélé très utile et devrait être reconduit dans le même format en 2011.

VII. TEXTE RÉSUMANT LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES NATIONAUX DE PROTECTION SOCIALE

- 24. À la 11^e réunion du MISSCEO, en 2009, les correspondants étaient favorables à la rédaction d'introductions à leurs systèmes de protection sociale respectifs. Le modèle de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » a été envoyé à titre d'exemple.
- 25. Les correspondants discutent une nouvelle fois de l'intérêt d'ajouter ces introductions. Le but sera de donner au lecteur des orientations sur le type de système en vigueur dans le pays et d'y ajouter des informations qui ne figurent pas dans les tableaux.
- 26. Les correspondants nationaux de l'Ukraine, de la Géorgie et de la Fédération de Russie présentent l'introduction à leurs systèmes.
- 27. L'ensemble des correspondants convient de l'intérêt de rédiger cette introduction. Ils sont tous d'accord pour le faire et décident de suivre le modèle préparé l'an dernier par M. Paul Schoukens, en coopération avec Mme Aleksandra Slavkoska, de « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». Le Secrétariat suggère qu'un premier projet soit préparé pour le 29 octobre 2010 au plus tard. Pour aider les correspondants dans cette tâche, il est signalé que ces introductions existent déjà pour un certain nombre de pays dans le cadre du SISP (Programme de soutien des institutions sociales). Elles sont transmises à tous les correspondants à l'issue de la réunion.
- 28. Les correspondants nationaux de l'Albanie, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la Géorgie, de la Moldova, de la Fédération de Russie, de la Serbie, de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et de l'Ukraine mentionnent un certain nombre de développement intéressants intervenus dans leurs systèmes de protection sociale en 2009 et au premier semestre 2010.
- 29. À ce jour, quatre rapports nationaux décrivant ces développements ont été transmis au Secrétariat. Dans la perspective de la préparation du bulletin MISSCEO-Info, il est décidé que tous les correspondants qui ne l'ont pas encore fait devront envoyer leur contribution au Secrétariat pour le 29 octobre 2010. Les correspondants sont favorables à la poursuite de la publication du document MISSCEO-Info.

VIII. PRÉPARATION DE L'ÉDITION 2010

- 30. Les participants examinent les derniers détails techniques et administratifs des tableaux 2010, qui se basent sur les législations nationales en vigueur au 1^{er} janvier de cette année.
- 31. MISSCEO convient du calendrier suivant :
 - Les correspondants MISSCEO réviseront les contributions nationales en tenant compte des discussions de la réunion de Strasbourg et des commentaires du coordonateur des contenus pour le 1^{er} septembre 2010.
 - Le coordonateur proposera une version révisée des contributions nationales pour le 31 octobre 2010.
 - Les données MISSCEO 2010 (version anglaise) seront chargées dans la base de données du Conseil de l'Europe à la mi-novembre 2010.

- Les données MISSCEO 2010 seront traduites en français courant novembre 2010.
- L'édition française de MISSCEO 2010 sera chargée dans la base en décembre 2010/janvier 2011.

IX. PLANIFICATION DE L'ÉDITION 2011

- 32. Les aspects techniques et administratifs de la préparation des tableaux 2011 (situation au 1^{er} janvier 2011) sont examinés.
- 33. Le Secrétariat indique le calendrier des travaux préparatoires à l'édition 2011 :
 - Le Secrétariat demandera les contributions nationales en janvier 2011.
 - Les correspondants MISSCEO mettront à jour leurs contributions nationales pour le 1^{er} avril 2011.
 - Les commentaires sur les contributions nationales seront préparés pour le 2 mai 2011.
 - La 13^e réunion du MISSCEO aura lieu les 30 juin et 1^{er} juillet 2011.
 - Les correspondants MISSCEO réviseront leurs contributions nationales en tenant compte des discussions tenues lors de la réunion et des commentaires du coordonateur de contenu pour le 1^{er} septembre 2011.
 - Le coordonnateur proposera une version révisée des contributions nationales pour le 31 octobre 2011.
 - Les données MISSCEO 2011 (version anglaise) seront chargées dans la base de données du Conseil de l'Europe à la mi-novembre 2011.
 - Les données MISSCEO 2011 seront traduites en français en novembre 2011.
 - La version française des données MISSCEO 2011 sera chargée dans la base en décembre 2011/janvier 2012.

X. QUESTIONS DIVERSES

- 34. Les participants à la réunion ont un échange de vues sur les relations entre les tableaux MISSCEO et les instruments normatifs et de coordination.
- 35. Mme Ana Gomez Heredero rappelle que les tableaux comparatifs MISSCEO constituent la contribution du Conseil de l'Europe à l'information en matière de protection sociale. Ils sont aussi un outil important pour les instruments juridiques du Conseil de l'Europe dans le domaine de la sécurité sociale, notamment pour le Code européen de sécurité sociale et son protocole, ainsi que pour la Convention européenne de sécurité sociale.
- 36. M. Karl-Friedrich Bopp souligne que les correspondants MISSCEO pourraient, à partir des informations techniques contenues dans les tableaux, conseiller les responsables politiques en vue de la ratification du Code.

37. M. Paul Schoukens estime que les pays sont tenus de communiquer les données relatives à leur système de sécurité sociale car les Etats membres du Conseil de l'Europe ont l'obligation, en vertu de certaines conventions, d'avoir un système de sécurité sociale. Ces tableaux sont un outil d'information utile.

XI. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

38. La 13^e réunion du MISSCEO aura lieu les 30 juin et 1^{er} juillet 2011, mais le lieu de cette réunion n'est pas encore connu. Il est demandé aux correspondants de suggérer des lieux possibles.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE Ms Diana BEQIRI Head of Pension Sector Directory of Wages and Pensions Policies Ministry of Labour, Social Affairs and Equally Opportunities Rr. Kavajes, Tirana, Albania	E
ARMENIA / ARMÉNIE Ms Lilit DOKHIKYAN Deputy Head of the International Relations Division Ministry of Labour and Social Issues of Armenia Government Building 3, 375010 Yerevan	E/F
AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN Mr Vugar SALMANOV Senior Advisor, International cooperation Department Ministry of Labour and Social Protection of Population of the Republic of Azerbaijan. 85, Salatin Askerova str. Baku, Azerbaïdjan, AZ 1009	E
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE Ms Mirha OSIJAN Senior Expert Associate for Monitoring of Health Sector and Planning Department for Health Ministry of Civil Affairs Trg BiH 1 Sarajevo 71000 Bosnia and Herzegovina	E
CROATIA / CROATIE Ms Ljiljana MARUŠIC Croatian Pension Insurance Institute Mihanoviceva 3, 10 000 Zagreb	E
GEORGIA / GÉORGIE Mr Amiran DATESHIDZE Chief Officer Child Care and Social Programs Division Ministry of Labour, Health and Social Affairs of Georgia Tsereteli ave, 144. Tbilisi. Georgia	E
MOLDOVA Ms Lilia CURAJOS Head of external relations Department Ministry of Social Protection, Family and Child V. Alecsandri Str. 1, 2009 Kishinev, Republic of Moldova	F

MONTENEGRO

BP 1308, L-1013 Luxembourg

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE Ε Mr Valery STEPANETS Councilor Department of International Cooperation Ministry of Health and Social Development 3/25 Rakhmanovski per., 127994 Moscow, Russian Federation SERBIA / SERBIE Mr Nenad RAKIC Ε Department for Assurance in cases of Retirement and Invalidity Ministry of Labour and Social Policy 22-26 Nemanjina Street, Belgrade, Serbia "THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE" Ms Aleksandra SLAVKOSKA Ε Department for European Integration Ministry of Labour and Social Policy UI. Dame Gruev 14, 1000 Skopje TURKEY/TURQUIE F Mr Kutluhan YUCEL Deputy Expert for Turkish Workers Abroad General Direction of External Affairs and Services for Turkish Workers Abroad Ministry of Labour and Social Security Inonu Bulvari n°42, 06520 Emek, Ankara **UKRAINE** Ms Iouliia IAKUBOVSKA Ε Senior specialist International Relations Direction Ministry of Labour and Social Policy of Ukraine 8/10, Esplanadna str. 01001, Kiev, Ukraine **EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE** Ms Juliane EISENBERG apologised/excusée European Commission DG Employment, Social Affairs & Equal Opportunities Unit E4 - Social Protection, Social Services J27 1/65 - B-1000 Brussels **CONSULTANTS** F M. Claude EWEN Premier Inspecteur de la Sécurité Sociale Direction du service juridique Ministère de la Sécurité sociale

Mr Paul SCHOUKENS Consultancy Europe and Social Security (CESS) byba Brouwersstraat, 33 B-3000 Leuven Belgium

Ε

SECRETARIAT

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

F - 67075 Strasbourg Cedex Tel: +33 (0)3 88 41 20 00 - Fax: +33 (0) 88 41 27 81/82/83 - http://www.coe.int

Directorate General III - Social Cohesion - Social Policy Department

Direction générale III - Cohésion sociale - Service des Politiques sociales

Mr Karl-Friedrich BOPP

Ε

Head of Social Cohesion Policy and Standards Division

Chef de la Division des Politiques et Normes de la Cohésion sociale

Tel: +33 (0)3 88 41 22 14 Fax: + 33 (0)3 88 41 27 18

E-mail: karl-friedrich.bopp@coe.int

Ms Ana GOMEZ HEREDERO

E/F

F

Administrator / Administratrice

Social Cohesion Policy and Standards Division

Division des Politiques et Normes de la Cohésion sociale

Tel: + 33 (0)3 88 41 21 94 Fax: + 33 (0)3 88 41 27 18 E-mail: ana.gomez@coe.int

Ms Angèle BLAES

Assistant / Assistante Social Cohesion Policy and Standards Division

Division des Politiques et Normes de la Cohésion sociale

Tel: +33 3 90 21 52 34 Fax: +33 3 88 41 27 18 E-mail: angele.blaes@coe.int

<u>INTERPRETERS / INTERPRÈ</u>TES

Mme Isabelle MARCHINI Mme Christine TRAPP-GILL M. Christopher TYCKZA

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

I.	OUVERTURE DE LA REUNION
II.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
III.	INFORMATION DU SECRETARIAT
IV.	INFORMATION SUR LE MISSOC ET SUR LES ACTIVITES DE L'UNION EUROPEENNE
V.	OBSERVATIONS GENERALES SUR LA COMPARABILITE
VI.	EXERCICE COMPARATIF Tableaux XII («Soins de longue durée »)
VII.	TEXTES RESUMANT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES REGIMES DE SECURITE SOCIALE ET EVOLUTION DES SYSTEMES NATIONAUX DE PROTECTION SOCIALE
VIII.	PREPARATION DE L'EDITION 2010
IX.	PLANIFICATION DE L'EDITION 2011
Χ.	QUESTIONS DIVERSES
XI.	DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

ANNEXE III

INTERVENTION DE MONSIEUR CLAUDE EWEN LORS DE LA REUNION DU MISSCEO

Cette année je ne vais pas faire d'analyse conceptuelle du fonctionnement du réseau MISSOC et essayer de tirer des conclusions utiles pour le fonctionnement de votre réseau MISSCEO, mais je vais me limiter tout simplement à vous faire un rapport sur la réunion du MISSOC qui s'est tenue le 21 et 22 mai 2010 à Madrid sous présidence espagnole. Pourquoi cette diminution d'ambition dans mon intervention de cette année ?

Il faut bien voir que le MISSOC est actuellement dans un stade de consolidation de son état de fonctionnement. Il est arrivé un moment qui est peu propice à prendre de grandes initiatives pour lancer de nouvelles réformes ou de s'engager dans des nouveaux projets d'envergure. Pour cela il y a essentiellement deux explications :

- d'abord l'actuel Secrétariat est arrivé à mi-chemin de son contrat qui le lie à la Commission européenne; d'ailleurs pour la prochaine réunion du MISSOC les termes de référence du nouveau contractant à choisir seront mis à l'ordre du jour pour en discuter avec les correspondants ;
- ensuite il y a eu des changements de personnel à la Commission européenne pour les responsabilités du MISSOC. Monsieur Roland BLADH, que vous connaissez bien car il vous a fait l'honneur de participer à la réunion du MISSCEO l'année passée, a changé de poste. Il a été remplacé par une dame italienne ; or il se fait qu'elle est en congé de maladie avec la conséquence qu'elle n'a pas encore pu véritablement prendre en main les activités du MISSOC et c'est une autre personne qui assure son remplacement temporaire.

Dans ces conditions, bien entendu, il est compréhensible qu'on peut qualifier la dernière réunion du MISSOC à Madrid comme en quelque sorte une « réunion de routine ». Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de choses intéressantes à connaître pour vous que je vais vous exposer dans le cadre de mon intervention. Pour cela je vais subdiviser mon discours en deux parties. D'abord je vais m'attacher au sujet des tableaux comparatifs, ce qui est quand même l'essentiel de l'activité du MISSOC, le « care business » comme le Secrétariat a tendance à dire.

Ensuite dans une deuxième partie, je vais analyser d'autres activités du MISSOC, qui ne sont pas directement en lien avec les tableaux comparatifs, mais qui ne sont pas moins intéressants pour autant.

A. Les tableaux comparatifs

Je vais soulever 5 points en relation avec le sujet des tableaux comparatifs

1. La restructuration du tableau 11 - Garantie de ressources minimum - est terminée.

Lors de la réunion de Madrid, le Professeur Yves Jorens a présenté les résultats du travail fourni par les correspondants nationaux pour remplir le tableau XI restructuré, et a remercié les correspondants pour l'envoi de toutes les informations de bonne qualité et en temps utile. Aucun problème majeur n'a été rencontré à quelques exceptions près concernant le mélange des catégories sur *l'unité domestique* et la *composition de la famille*, et les distinctions entre les *droits réels* et les *biens meubles*. Ces problèmes mineurs ont été résolus en communiquant directement avec les correspondants nationaux.

Les correspondants n'ont fait aucune remarque sur les catégories mêmes, ce qui est probablement dû à des discussions en profondeur lors des précédentes réunions de réseau à Stockholm et à Prague, lorsqu'on a discuté précisément de la restructuration. Un autre point très positif mentionné par le Professeur Yves Jorens a été l'utilisation d'une terminologie uniforme tout au long du tableau. Des grandes différences entre les pays concernant la quantité d'information fournie ont posé quelques difficultés, et le Professeur Yves Jorens a souligné la nécessité de trouver le juste équilibre entre la recherche du caractère exhaustif de l'information donnée, d'une part, et s'en tenir à l'information principale ou de base, d'autre part.

Le Professeur Yves Jorens a mentionné quatre éléments pour lesquels l'information était trop limitée ou manquante dans un certain nombre de pays: les seuils prévus dans la catégorie sur les conditions de ressources, les conditions liées à la recherche d'emploi, le calcul des montants pour l'exemple donné et des informations liées au droit civil/droit administratif (obligations civiles d'entretien ou enquêtes).

Bien qu'aucune observation n'eût été faite durant la réunion concernant les catégories, le Secrétariat a introduit par après quelques changements mineurs: la catégorie XI-21 est rebaptisée en "examen de la demande" et les catégories XI-22 à -24 ont été fusionnées en une seule catégorie "récupération de prestations". Il en résulte maintenant un nombre total de 26 catégories dans ce tableau XI. En outre, le Secrétariat a proposé de supprimer l'exemple dans la catégorie portant sur les "montants", sauf dans le cas où la législation du pays concerné ne fournit pas de montants généraux (notamment parce que le montant est directement lié au revenu de la personne ou de la famille). Les correspondants nationaux ont approuvé ces petits changements. D'ailleurs il est fortement conseillé que vous les adoptiez aussi, d'abord dans un souci de parallélisme avec le réseau MISSOC, mais aussi dans un souci d'amélioration de ce tableau XI.

2. L'intégration des informations E3 dans le MISSOC.

Sous ce terme se cache la grande nouveauté dans les activités du MISSOC. En effet, le terme E3 est la dénomination pour la direction générale « Coordination des systèmes de sécurité sociale ». Cette unité de la Commission européenne détient des informations à l'attention des migrants sur les législations nationales applicables, mais dans une perspective d'un travailleur qui se déplace et qui souhaite avoir des informations sur la législation du pays où il se trouve ou dans lequel il veut se rendre. Ces informations sur les législations nationales, qui n'ont d'ailleurs aucun caractère comparatif et sont purement descriptives, ne sont plus à jour, et la décision de principe avait été prise antérieurement de confier cette tâche de mise à jour au réseau du MISSOC.

Le MISSOC va donc s'engager dans cette nouvelle mission.

Il est important de noter que les correspondants nationaux ne seront pas tenus de faire euxmêmes la description, mais ils recevront de la part du Secrétariat des propositions de texte qu'ils sont appelés à contrôler, et, le cas échéant, à compléter ou corriger.

Durant la réunion même, la nouvelle est tombée que l'actuel secrétariat du MISSOC a gagné l'appel d'offre (« call for tender ») et sera donc appelé à s'occuper de cette nouvelle activité. Ceci est une bonne nouvelle dans la continuité des travaux du MISSOC qui pourra dont s'appuyer sur l'expérience acquise pour l'actuel Secrétariat.

3. Un nouveau site internet est en préparation.

Le nouveau site du MISSOC va encore être réaménagé en vue de le rendre encore plus accessible, ou « user friendly » comme on dirait en anglais. La grande nouveauté est que le site du MISSOC est directement lié au site nouvellement créé par la Commission européenne avec l'objectif de divulguer l'information en relation avec le nouveau règlement 883/2004 concernant la coordination des régimes de sécurité sociale. Ce site remarquable contient tous les documents et informations utiles pour les utilisateurs et les professionnels qui s'occupent de la coordination. Sur la page d'accueil de ce site, il y a un lien direct avec le site du MISSOC.

4. Le Grand Livre MISSOC.

Il y a une autre chose particulièrement intéressante à signaler qui est en lien indirect avec les tableaux comparatifs : il s'agit du Grand Livre MISSOC (« MISSOC-BOOK »). Ce livre ne reprend pas les tableaux comparatifs en soi, mais contient des informations extrêmement utiles en ce qui concerne les objectifs du MISSOC, mais surtout comment utiliser le site internet. Le livre est destiné au grand public et son objectif est donc de rendre le site internet plus connu, et bien entendu, de favoriser son utilisation.

Lors de la réunion de Madrid, M. Spooren, dans sa qualité de Directeur exécutif du MISSOC, a présenté le Grand Livre MISSOC, en soulignant explicitement que son objectif est de montrer de façon visuelle le potentiel du MISSOC, et non pas de fournir des informations complètes sur les législations et les mises à jour (l'utilisateur doit consulter le site Web pour cela). La diffusion du livre MISSOC auprès des décideurs de haut niveau ou des intervenants clés au niveau national est une responsabilité incombant aux correspondants nationaux du MISSOC. Ils peuvent fournir à la Commission européenne une liste de personnes auxquelles la Commission devrait envoyer un exemplaire, ou ils peuvent demander à obtenir eux-mêmes un certain nombre d'exemplaires qu'ils peuvent ensuite distribuer manuellement. Par ailleurs la Commission européenne diffusera directement quelques exemplaires lors de futures réunions avec les principaux acteurs dans le domaine de la sécurité sociale, et la Librairie européenne propose également le Grand Livre MISSOC sur demande. Comme il n'existe qu'un nombre limité de livres imprimés (300 anglais, 100 en français et 100 en allemand), la Commission européenne envisage d'ores et déjà l'idée de voir si d'autres exemplaires peuvent encore être imprimés.

J'ai apporté un exemplaire anglais du Grand Livre MISSOC que vous pouvez consulter durant la réunion et que je vais ensuite remettre à Ana GOMEZ.

5. Les introductions communes aux différents chapitres des tableaux.

Cette idée de faire des introductions selon un schéma commun pour les différents chapitres des tableaux comparatifs est discutée depuis un certain temps et devrait voir le jour dans un avenir proche.

Le Professeur Ditch, qui est le responsable pour ce travail auprès du Secrétariat, a souligné le fait que ces introductions transversales contiendront des informations précises et accessibles pour le grand public. Il a indiqué qu'il y aura une page et demie pour chacun des 12 tableaux. Ces introductions transversales visent à identifier et décrire les risques sociaux et leurs principes communs, en passant d'un langage technique à un autre langage plus accessible, et à trouver un dénominateur commun. Le Professeur Ditch a ensuite précisé les idées à base de ces introductions. Il est évident que les défaillances d'un marché peuvent générer un état de dépendance et un sentiment général d'inégalité, d'insécurité et d'instabilité. Il a poursuivi en indiquant que le concept de citoyenneté n'a pas de sens, si le concept de « citoyenneté active » n'est pas également accepté. Le Professeur Ditch a mis l'accent sur le fait que la sécurité sociale est destinée avant tout à couvrir les coûts associés aux risques sociaux, mais qu'elle est également utilisée pour lutter contre la pauvreté et pour renforcer la cohésion sociale. Enfin, le

Professeur Ditch a conclu en ajoutant que les introductions transversales contiennent des références historiques mais que, par contre, les références aux pays, le jargon et les chiffres ont été évités.

J'arrive maintenant à la deuxième partie de mon intervention, à savoir

B. Les activités accessoires du réseau MISSOC

Je souhaite insister d'abord sur le fait que « accessoire » ne veut pas dire « marginal » ou « moins intéressant ». Au contraire ce sont des activités qui rendent les réunions du MISSOC fructueuses et intensives et haussent leur niveau d'un point de vue purement technique à un niveau plus conceptuel.

En guise d'introduction je signalerai que deux activités du MISSOC ont été abandonnées :

les MISSOC-Info. Comme vous le savez il s'agissait des publications bi-annuelles dont un numéro traitait de l'évolution de la législation au cours d'une année et l'autre d'un sujet spécifique qu'on choisissait pour compléter les informations forcément sommaires contenues dans les tableaux comparatifs.

Ces publications sont donc abandonnées. La question n'est pas encore tranchée si c'est à titre définitif ou temporaire. Le motif est qu'il faut éviter une surcharge de travail aux correspondants qui, dans un avenir proche, seront confrontés avec la tâche de l'intégration des informations E3 dans le réseau comme je vous l'avais exposé au point précédent.

Pour 2010, il n'y aura pas de MISSOC-Analyse non plus, mais il est prévu en contrepartie un rapport synoptique sur le sujet « Crise économique et sécurité sociale ».

Ceci me permet de faire la transition et j'arrive maintenant aux activités accessoires aux tableaux comparatifs et je vais me référer à quatre points.

1. Rapport synoptique

Pour cette année, ce rapport synoptique remplace donc le MISSOC-Analyse. Dans ce cadre le Professeur Ditch qui est responsable de cette tâche auprès du Secrétariat, a présenté la méthodologie de rédaction du rapport synoptique sur le sujet «Crise économique et sécurité sociale ». Les correspondants MISSOC ne seront pas tenus de faire des rapports par pays sur le sujet ; le rapport synoptique sera basé sur des informations disponibles au public fournies par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Association internationale de la sécurité sociale ainsi que sur les contributions nationales fournies dans d'autres contextes, p.ex. le comité de protection sociale. Il a poursuivi en disant que l'objectif du rapport était d'analyser l'impact de la crise économique sur la protection sociale. L'intention est d'avoir un rapport synoptique avec un ton neutre et descriptif plutôt qu'un rapport critique.

Le contenu du rapport synoptique restera dans le champ d'application du MISSOC qui est celui de la sécurité sociale et de la protection sociale. Le rapport synoptique va contenir deux parties: une analyse de l'impact de la crise économique sur l'augmentation de la demande et du besoin de protection sociale, et les réponses apportées par de nombreux pays afin de lutter contre les effets de la crise économique et les conséquences de ces mesures sur la viabilité financière des systèmes de sécurité sociale.

2. A noter que deux fois par an des « news-letters » sont programmées. La prochaine lettre d'information sera consacrée à 20 ans d'existence du MISSOC avec notamment des interviews avec certains correspondants qui font partie du réseau depuis le début.

- 3. Dans le déroulement des réunions du MISSOC, il y a une place très importante qui est laissée à l'échange d'informations. Il me semble que les correspondants apprécient beaucoup ceci. Il faut préciser que l'échange intrinsèque d'informations sur l'évolution et les modifications dans les législations nationales a été abandonné, certains correspondants l'ont d'ailleurs regretté. On a remplacé le tour de table avec des interventions systématiques des correspondants, par des nouvelles formules qui peuvent être schématisées comme suit :
- l'échange de pair, (« la peer-review »). C'est en quelque sorte une « présentation, discussion, appréciation ». Lors de la réunion de Madrid, le sujet était consacré aux effets de la crise sur les systèmes de sécurité sociale. Les correspondants étaient subdivisés en trois groupes ; dans chaque groupe étaient prévues des interventions de deux pays. Les autres participants étaient censés discuter et commenter les exposés ;
- une intervention sur un sujet spécifique choisi par le pays assumant la présidence en concertation avec le secrétariat. Ceci est une pratique bien ancrée dans la tradition des réunions du MISSOC.
 A Madrid, Monsieur GRACIANO ALIA ALVAREZ, de l'institut national espagnol de sécurité sociale, référait sur le sujet des régimes de garantie de ressources en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté;
- des informations plus ponctuelles sont données sur des événements ou activités dans d'autres secteurs.

Ainsi

- Monsieur Rob CORNELISSEN, Conseiller de la direction de la Commission européenne auprès de la Direction générale Emploi et affaires sociales, a donné des informations générales sur les activités de la Commission européenne. Mais il a aussi présenté les nouveaux règlements de coordination de la sécurité sociale 883/2004 et 987/2009 qui sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2010. Parmi d'autres nouveautés, ces nouveaux règlements de coordination apportent des améliorations aux droits des citoyens sur un certain nombre de points et ils prévoient une coopération plus étroite et plus efficace entre les institutions. Les règlements prévoient également une simplification dans une certaine mesure, principalement dans les titres I et II, même si, globalement, les règlements restent compliqués. Parmi les éléments nouveaux apportés dans le titre consacré aux dispositions générales, on trouve le renforcement du principe d'égalité de traitement, l'insertion de la disposition prévoyant l'assimilation transfrontalière des faits et des événements, ainsi que l'extension du champ d'application personnel et matériel. Il y a des changements dans le titre consacré à la législation applicable, ainsi que celui concernant les différentes branches de sécurité sociale.
- Monsieur AURELIO FERNANDES LOPES, du Ministère du travail et de l'immigration espagnol
 et actuel président du comité de protection sociale, a donné un aperçu sur « l'agenda social
 sous la présidence espagnole », qui a constitué un point fort dans les activités de la prédite
 présidence.
- Le Professeur Yves JORENS, dans sa qualité d'expert académique du réseau MISSOC, a traité un sujet particulièrement intéressant, à savoir « la politique sociale après le traité de Lisbonne ».

L'orateur a présenté certains aspects pratiques intéressants du sujet qui connaîtra certainement des évolutions avec le traité de Lisbonne. La principale question soulevée était de savoir si le nouveau traité a vraiment contribué à la dimension sociale de l'Union

européenne ce qui a été illustré à travers trois questions principales: 1) les dispositions législatives substantives, 2) le renforcement des valeurs sociales et 3) le renforcement des droits fondamentaux.

• A souligner également des interventions des responsables de l'association internationale de la sécurité sociale (AISS) et du Conseil de l'Europe pour présenter leurs activités respectives.

On peut bien dire que tout le domaine de l'échange d'information est extrêmement important dans les réunions du MISSOC et on peut estimer en gros que cinquante pour cent du temps disponible de la réunion est consacré à cette activité.

Pour conclure mon intervention, je vais me référer encore à deux petits points qui peuvent également être intéressants pour vous de connaître.

* nature juridique du guide des correspondants

Une discussion très poussée a eu lieu sur la question de savoir si le guide des correspondants est un instrument contraignant que les correspondants doivent suivre quand ils font la mise à jour des tableaux, ou si au contraire, c'est un instrument d'aide destiné à être utilisé en cas de doute comment la matière doit être traitée, et dans ce sens, destiné surtout aux nouveaux correspondants afin d'assurer une certaine continuité. Sans prendre une décision formelle dans un sens ou un autre, le Secrétariat a indiqué que, pour la mise à jour de juillet 2010, les correspondants sont invités à vérifier la conformité des informations qu'ils fournissent (surtout pour le tableau II) aux lignes directrices contenues dans le guide et, si nécessaire, de modifier les informations données.

* photo de famille et atmosphère générale agréable

Vous n'ignorez pas que les réunions du MISSOC se passent toujours dans une atmosphère fort agréable qui crée un climat propice pour inciter les correspondants à faire un travail de qualité. Il y a un nouveau fait qui est venu s'ajouter à cette tradition conviviale. Désormais on fait à l'occasion de chaque réunion MISSOC une photo de famille (comme pour les vrais Conseils européens) et on la fait parvenir ultérieurement aux correspondants. C'est une initiative forte plaisante.

La participation dans les réseaux MISSOC ou MISSCEO exige de l'engagement et une motivation sérieuse des correspondants nationaux.

Pour les correspondants MISSOC une mise à jour du 1.7.2010 leur est actuellement demandée.

Pour vous, en tant que correspondants du MISSCEO, une réunion de travail intensive de deux jours vous attend. J'espère qu'elle sera fructueuse.